



Une concurrence plus équitable grâce à une meilleure compensation des risques

Le Conseil des États a accepté à son tour la réforme de la compensation des risques entre les caisses-maladie. C'est donc que le projet est bien conçu. economiesuisse salue cette amélioration importante de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) grâce à laquelle la concurrence entre caisses-maladie deviendra plus équitable. Le Conseil national a en outre confirmé le refus de la caisse unique. Les deux Chambres sont donc favorables à une concurrence axée sur les prestations dans le domaine de la santé.

La prime unique de l'assurance-maladie suisse requiert une compensation des charges en faveur des prestataires qui comptent un nombre supérieur à la moyenne d'assurés avec un risque de maladie accru. Sans ce mécanisme, les caisses ont intérêt à sélectionner, si possible, un maximum de bons risques. Alors, les critères de concurrence ne portent plus uniquement sur la qualité des services et le niveau des coûts. Cela est problématique sur le plan économique, car les compagnies d'assurance sont incitées à utiliser leurs ressources à mauvais escient et font face à des coûts inutiles lors du changement de caisse des assurés.

Afin d'améliorer la compensation des risques, les Chambres ont décidé de prendre en considération, outre l'âge, le sexe et les séjours à l'hôpital ou en maison de repos, d'autres indicateurs d'un risque de morbidité accru. La consommation de médicaments spécifiques, suggérant une maladie chronique, pourrait servir d'indicateur. Les médicaments constitueraient un bon complément aux séjours stationnaires, car peu importe si une maladie est traitée par des soins stationnaires ou en ambulatoire. Grâce aux progrès techniques, les traitements

ambulatoires sont d'ailleurs en hausse. Ils sont désormais possibles dans un plus grand nombre de cas et moins onéreux. La prise en considération de la consommation de médicaments tiendrait compte de cette évolution. La balle est maintenant dans le camp du Conseil fédéral. À lui de faire le nécessaire pour que la consommation de médicaments soit intégrée de manière appropriée dans la compensation des risques.

Non ferme à la caisse unique

La présente réforme de la compensation des risques améliore encore la concurrence axée sur les prestations entre assureurs. Par ailleurs, le Conseil national a, à juste titre, balayé l'initiative pour une caisse unique publique. Les deux Chambres ont donc confirmé la voie jusqu'ici heureuse d'une concurrence régulée dans le domaine de la santé en Suisse. C'est grâce à elle que la Suisse figure régulièrement dans le trio de tête des classements internationaux en matière de systèmes de santé.